ÉCHO TORPES
Bulletin d'information de la commune de Torpes
DÉCEMBRE 2022

En cette période anxiogène, quelques évènements vont tenter de l'égayer !
Les décorations de Noël installées depuis le 3 décembre, le marché de Noël le 16 et la présentation des vœux le 13 janvier notamment ! - sous réserve qu'il n'y ait pas de coupure d'électricité !
Initiative remarquable, l'Épicerie Participative de Boussières nous est présentée par l'association Les Entrepreneurs Locaux. Quelques mots également sur la Maison des Services de Saint-Vit.

Du 19 janvier au 18 février aura lieu la campagne de recensement de la population. La participation est obligatoire. L'évolution de la population déterminera en partie les dotations versées à la commune (plus d'infos au V°).

Bonnes fêtes de fin d'année !
D. Jacquin, maire

Épicerie participative

L'association des entrepreneurs locaux a pour objectif général de favoriser le développement de l'économie locale et de valoriser l'entreprenariat sur le secteur de Torpes et Boussières. Dans ce cadre, elle a choisi de porter un projet d'épicerie participative, un modèle déjà existant dans d'autres villages qui permet l'existence d'une épicerie même lorsque la rentabilité n'est pas évidente. Chaque adhérent donne alors 2h par mois pour faire fonctionner l'épicerie : accueil, commande producteurs, travaux d'entretien, animation… En plus des rayons traditionnels, le local comportera un espace convivial où se dérouleront différents évènements : diffusions de films, ateliers cuisine, dégustations ou encore expositions. L'idée est de faire se rencontrer les entrepreneurs locaux et les habitants.

À ce jour, déjà 120 foyers se sont proposés pour devenir adhérents de l'épicerie participative. L'adhésion annuelle est de 12€ pour des personnes seules et 24€ pour les familles. Elle s'ajoute aux deux heures de participation mensuelle.

Maison des services à Saint-Vit

Des agents administratifs de la mairie sont heureux de vous accueillir dans cet espace où vous bénéficierez d'un accompagnement personnalisé, d'un accès à un poste informatique et d'une tablette numérique **pour effectuer vos démarches administratives sur Internet.**

Prendre RDV par téléphone au 03 81 87 40 46 ou par mail, msap@saintvit.fr.
Maison des Services, 3 place de la mairie, Saint-Vit.

La commission décorations de Noël a eu le plaisir de préparer cette scène pour cette fin d'année. Durant plusieurs mois, ses bénévoles y ont œuvré, aidés en cela par les Tourneurs de Bois de F.C. qui ont confectionné gracieusement le traîneau du Père Noël avec le bois offert par la scierie Corne de Thoraise.

Les enfants du périscolaire ont également mis la main à la pâte en peignant les sapins et un bonhomme de neige. La scène scintillera jusqu'au 8 janvier.

Merci à tous et rendez-vous en 2023.
Mathias Mairey

Présentation des vœux de la municipalité

Vendredi 13 janvier 2023 à19 h
Salle polyvalente

Coupures d'électricité

Plus les jours passent, plus il semble inéluctable que le pays va être touché par des coupures d'électricité cet hiver, résultat d'une situation inédite due à la concomitance de la crise ukrainienne et de l'indisponibilité d'une large partie des réacteurs du parc nucléaire français.

Des mesures d'urgence pourront encore éviter les coupures : demande aux usagers de réduire au maximum la consommation, diminution de la tension de 5 % sur le réseau… En dernier recours, si cela ne suffit pas, RTE (le gestionnaire du réseau de transport d'électricité) devra déclencher des coupures, qui auront lieu entre 8 h et 13 h et entre 18 et 20 h, sur des zones géographiques précises.

À J-3, au moment où paraîtra l'annonce d'une « vigilance renforcée » par RTE, les communes éventuellement concernées par une coupure seront directement informées par les équipes régionales d'Enedis.

Mais **ce n'est qu'à J-1 en fin de journée que les maires sauront avec certitudes** si leur commune est concernée.

L'information sera postée sur le site de la commune (www.torpes.fr) à J-3 puis à J-1.

Recensement : mode d'emploi

La prochaine campagne de recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février. **La participation des habitants est obligatoire.** C'est également très important pour la commune. En effet, les dotations sont en partie basées sur le nombre d'habitants.

Deux agents recenseurs, Lina Boutbel et Marie-Antoinette Degrandis, seront chargés de distribuer et collecter les formulaires de recensement. Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.

Dans la mesure du possible il conviendra de privilégier un retour par Internet, plus facile (un «pas à pas» vous guide tout au long de la procédure) et plus simple pour la gestion des retours.

À partir du 19 janvier, vous serez destinataire d'un premier formulaire permettant de répondre en ligne avec un code d'accès par logement.

Deux cas de figure pour la distribution de ce document :

1/ Vous disposez d'une boîte à lettre individuelle : le formulaire y sera déposé ;

2/ Vous habitez un collectif ou n'avez pas de boîte à lettre individuelle (vous disposez d'un CIDEX pour la réception de votre courrier). L'agent recenseur vous remettra le formulaire à votre domicile.

Vous aurez alors un délai de 5 jours pour répondre par Internet. Passé ce délai, l'agent recenseur vous visitera et vous remettra alors le second formulaire que vous aurez à renseigner et à remettre soit à l'agent recenseur, soit à la mairie ou directement à l'INSEE par envoi postal.

Comme l'enquête se termine 18 février inclus, des visites de rappel auront lieu auprès des retardataires.

Nous comptons sur votre civisme pour que cette opération se déroule dans les meilleures conditions.

Le petit coin nature

LA FORÊT COMMUNALE

Gérée par l'Office National des Forêts, notre forêt communale s'étend sur 152 ha divisés en 34 parcelles peuplées essentiellement de feuillus (hêtres et chênes).

Chaque année, l'ONF soumet au Conseil Municipal pour délibération la prévision des travaux à effectuer dans les parcelles à exploiter. Les grumes sont vendues en partie aux exploitants locaux, le bois non valorisable est cédé à une entreprise qui le transforme en plaquettes (les grands monticules aux bords des chemins). Le bois de taillis, petites futaies et houppiers est conservé pour l'affouage, pratique ancestrale qui remonte au Moyen-Âge où le seigneur accordait à ses sujets le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts pour chaque feu (affouer vient du vieux français et signifie allumer). Après inscription en mairie les affouagistes bénéficient, pour une somme modique, d'un lot de bois à façonner, attribué après tirage au sort. Ainsi pour la campagne 2022-2023, 18 affouagistes se partageront 180 stères.

Bien connue des mycologues, la ZNIEFF de la Piroulette (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) est rare en Franche Comté. Plantée en pins sylvestres après la seconde guerre mondiale, cette zone humide est très riche en biodiversité. Elle abrite notamment la bacchante et le cuivré des marais, papillons diurnes en voie de disparition mais aussi de nombreux oiseaux, batraciens, reptiles et grands animaux qui trouvent refuge et nourriture à l'abri des grandes herbes.

La forêt est une ressource non négligeable pour le budget communal, c'est aussi notre cadre de vie. C'est un écosystème vivant en perpétuelle évolution. Il convient de la protéger, de la préserver afin de la transmettre dans de bonnes conditions à nos enfants et petits enfants.

Philippe Bernardin

Secrétariat de mairie : horaires d'ouverture

Lundi : 9 –12 h • Mardi : 14 – 17 h • Jeudi : 14 h –17 h 30
PERMANENCE URBANISME Le JEUDI UNIQUEMENT 14 h 30 - 17 h 30
Contacts mairie
03 81 58 65 61 / mairietorpes@torpes.fr

WWW.TORPES.FR

Permanence du maire
Mardi et jeudi : 15h /16 h 30 / Samedi matin sur RDV.

Imprimé par nos soins. Ne pas jeter sur la voie publique.

Recensement citoyen à 16 ans

Ce recensement OBLIGATOIRE est à faire l'année **dans les trois mois** qui suivent le 16e anniversaire. Il sera exigé pour passer les examens scolaires et le permis de conduire.
Présentez vous en mairie, munis d'une pièce d'identité et du livret de famille.